

LA RÉFORME DE LA FILIÈRE BOIS AU QUÉBEC : UN EXEMPLE À SUIVRE POUR LA FRANCE ?

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Québec à Montréal et à Québec

18 au 25 mars 2012

A l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, une délégation du groupe interparlementaire France - Québec s'est rendue à Montréal et à Québec du 18 au 25 mars 2012.

La délégation sénatoriale, conduite par Jean-Claude Carle, président, et composée de André Gattolin, Jean-François Humbert et Jean-Marc Todeschini, vice-présidents et de Bernard Fournier, membre du groupe, s'est rendue tout d'abord à Montréal où elle a visité le Centre hospitalier universitaire et pris connaissance de l'ambitieux projet de rénovation et de restructuration de l'hôpital (I). Puis elle a rejoint les députés de l'Assemblée nationale du Québec pour échanger avec eux sur la réforme de la filière bois au Québec et rencontrer plusieurs spécialistes gouvernementaux et universitaires sur ce sujet (II). Enfin, la délégation a rencontré les responsables du programme « *Place aux jeunes en région* » (III).

I. La restructuration du CHUM : un chantier ambitieux et moderne

Le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) est né du regroupement en 1996 de trois hôpitaux situés en centre-ville : l'Hôtel Dieu, Notre-Dame et Saint-Luc. Associé à l'Université Mc Gill et doté d'un **centre de recherche francophone de rayonnement international** regroupant 360 chercheurs, l'hôpital accueille chaque année près de 6 000 étudiants stagiaires (infirmiers, médecins, etc.). Le regroupement des trois structures a nécessité une réorganisation des plateaux techniques, une relocalisation et une plus grande concentration des services afin de répondre de façon plus rationalisée aux deux types de clientèles du CHUM : la clientèle de proximité pour les soins généraux et spécialisés de premier niveau (capacité d'accueil annuel de 65 000 patients en

urgence) et la clientèle régionale et suprarégionale pour les soins spécialisés et ultra-spécialisés. Avec la numérisation des dossiers et le développement de la télémédecine, l'objectif est également de favoriser **un mode de gestion des patients en réseau** avec les autres acteurs du monde de la santé (Réseau Universitaire Intégré en Santé).



La délégation sénatoriale avec Christian Paire, directeur général du CHUM, Pauline Maisoni, directrice de la planification stratégique et le Consul de France à Montréal.

Au-delà du regroupement et de la réorganisation des trois structures, le projet prévoit la démolition de l'hôpital Saint-Luc afin de reconstruire sur le site un bâtiment moderne de 85 mètres de haut, certifié LEED Argent (Leadership in Energy and Environmental Design). Le montant du projet, évalué à 2,5 milliards de dollars canadiens, doit être financé grâce à un partenariat public-privé international associant notamment un groupe anglais et écossais. Le nouvel hôpital dont la livraison est prévue pour la fin 2018, rassemblera 15 unités d'hospitalisation de médecine et de chirurgie, 39 salles d'opération, 772 chambres individuelles et 95 lits dans des unités de soins critiques.

*

II – La réforme de la filière bois au Québec : une réponse adaptée aux défis commerciaux et environnementaux

Avec ses 760 000 km² de forêts (25 % de feuillus, 75 % de résineux), le Québec a fait du bois l'une de ses principales ressources économiques : 200 municipalités dépendent directement de ce secteur qui emploie plus de 100 000 personnes. Or, avec le développement du numérique qui a infléchi la consommation de « papier », la diminution des constructions nouvelles, l'émergence de la concurrence chinoise mais aussi la baisse des ventes de bois aux Etats-Unis (1^{er} client) du fait de l'appréciation de la devise canadienne, **l'industrie forestière québécoise connaît une crise majeure depuis une dizaine d'années**. Elle se traduit en premier lieu par une diminution des profits et près de 30 000 pertes d'emplois directes et indirectes. Plutôt que d'opter pour la diversification de leurs activités (produits haute technologie, « bois énergie », biocarburants), les entreprises du secteur se sont focalisées, sans réel succès, sur la réduction des coûts. Etant donné l'importance de la filière, le Québec a choisi de réformer en profondeur son régime forestier pour garantir à l'industrie forestière un approvisionnement durable en bois et donner ainsi un second souffle à l'industrie du bois.

A- Les grandes lignes de la réforme de 2010

Lors d'une première séance de travail, les parlementaires québécois et français ont tout d'abord échangé sur les modalités de gestion de leurs forêts et les défis de la filière bois. Puis les députés québécois ont présenté les principales dispositions de la nouvelle **loi sur l'aménagement durable du territoire forestier** du 1^{er} avril 2010 et les étapes à franchir pour sa mise en œuvre en avril 2013.

La nouvelle loi vise 4 objectifs principaux :

- produire du bois en préservant l'intégrité des écosystèmes forestiers ;
- faire participer les populations locales et autochtones à la gestion forestière ;
- dynamiser le secteur forestier en apportant une garantie d'approvisionnement pour l'industrie et en créant un marché libre du bois ;
- atténuer les effets des changements climatiques en valorisant la biomasse forestière et en favorisant la production de bioproduits et de biocarburants et l'utilisation du bois dans la construction.



Photo ANQ – Rencontre à l'Assemblée nationale du Québec des délégations parlementaires française et québécoise

La délégation sénatoriale a ensuite rencontré des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Forestier en chef, les représentants du Conseil de l'industrie forestière, ainsi que des professeurs et chercheurs spécialisés dans le bois et la foresterie.

• **Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune** a fait valoir que les anciens contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), à l'origine d'importantes hausses de coûts pour les industriels, seront remplacés par un système de garantie d'approvisionnement moyennant le versement d'une redevance annuelle. Révisés tous les 5 ans, les contrats de garantie seront renouvelables mais incessibles. Ce système ne doit concerner que 75 % des volumes disponibles, les 25 % restants devant être mis aux enchères par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) sur un marché libre ouvert à tout acheteur. L'existence d'un marché libre permettra de fixer les prix des garanties d'approvisionnement de façon plus équitable et d'améliorer l'accès des plus petites entreprises au bois.

Autre défi prioritaire du Québec, la recherche et le développement de produits et procédés innovants : transformation des résidus des matériaux de construction en bio-carburants ou création de produits à haute valeur ajoutée (films en nano-cellulose cristalline)...

• **Le Forestier en chef** a pour sa part insisté sur l'importance de **la gestion durable de la ressource forestière**. Son rôle est d'assurer la protection et la pérennité du patrimoine forestier pour les générations futures. Ainsi, il fixe le rendement forestier en fonction de la soutenabilité de la ressource forestière et veille à la préservation des essences, de la flore et de la faune. Les études réalisées par ses services permettent ainsi d'éclairer les décisions du Gouvernement et des décideurs de la filière.

• **Les représentants du Conseil de l'industrie forestière** se sont dits préoccupés par les conséquences de la mise en place d'un marché libre du bois sur les coûts de production de la filière industrielle. Il est très difficile de prédire aujourd'hui quels seront les prix fixés sur ce nouveau marché et qui serviront de référence pour négocier le niveau de la redevance annuelle dans le cadre de la garantie d'approvisionnement. Le Conseil s'est par ailleurs inquiété de la trop grande indépendance du Forestier en chef : il détermine le volume des coupes en fonction de la pérennité de la ressource forestière, mais sans prendre en compte les besoins de la filière, la loi privilégiant le facteur environnemental par rapport au facteur économique.

B- Des formations et des projets de recherche qui répondent aux besoins et aux défis de la filière

La délégation a visité deux établissements de formation et de recherche spécialisés dans le bois et la foresterie : le Centre de recherche sur le bois de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et l'École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay.



Visite du Centre de Recherche sur le Bois (Laval) avec Alain Cloutier, responsable, et Luc Bouteiller, professeur

Le Centre de recherche sur le bois est abrité dans un bâtiment écologique entièrement réalisé en bois. Une trentaine de professeurs, une vingtaine de chercheurs industriels et associés forment chaque année près de 400 étudiants en sciences du bois et de la forêt, du baccalauréat au 3^{ème} cycle, sur les thématiques de l'aménagement et environnement forestier, les opérations forestières et le génie du bois. Doté d'un budget de 2 millions de \$ canadiens, le Centre a choisi d'orienter ses recherches dans trois domaines d'avenir pour l'industrie : les propriétés fondamentales du bois pour développer des produits à haute valeur ajoutée ; l'amélioration des produits existants et de leurs procédés de fabrication (transformations thermiques, mécaniques et chimiques) et le développement des liens avec les autres disciplines du génie du bois.

La délégation a visité les laboratoires d'expérimentation et de recherche du centre et découvert quelques exemples de projets de recherche : propriétés de transformation du bois, revêtements nano-composites opaques aqueux, densification du bois par injection de vapeur, etc.



Ateliers d'apprentissage de l'École de foresterie et de technologie de Duchesnay

L'École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay offre des formations pour les élèves qui veulent travailler dans une scierie ou dans des usines de transformations du bois. La délégation a visité l'école de scierie ainsi que les différents ateliers d'apprentissage de transformation du bois : sciage, affûtage et classement des bois. L'école offre également des formations en pleine nature : abattage manuel et débardage forestier, sylviculture, aménagement de la forêt et des ressources fauniques et forestières, protection et exploitation des territoires fauniques.

Les députés québécois et les sénateurs français se sont accordés à reconnaître que l'orientation de la recherche sur la diversification des produits du bois et de leur utilisation, notamment dans les projets de construction, et une meilleure information sur les vertus d'une exploitation durable des forêts constituaient des défis communs de la filière forestière en France et au Québec.

*

III. La formation : un enjeu majeur du maintien des ressources humaines au Québec

Intéressés par les initiatives québécoises visant à attirer et intégrer des jeunes en région, les parlementaires québécois et français se sont entretenus avec des représentants de l'organisme « *Place aux jeunes en région* ». L'objectif de cet organisme est de favoriser le développement régional par la migration, le maintien et l'engagement économique et social des jeunes de 18 à 35 ans dans des territoires éloignés des grands centres urbains.

L'association bénéficie de financements du ministère de la Jeunesse et de partenariats privés, en particulier les employeurs en recherche de main d'œuvre. Elle fonctionne en réseau avec des agents implantés dans 66 régions auprès des acteurs économiques et des élus, l'intégration économique et politique favorisant l'implantation à plus long terme.

Pour attirer les jeunes dans les 15 régions les plus touchées par l'exode, l'association organise des séjours « découverte » qui permettent aux jeunes d'entrer en relation avec des employeurs potentiels et de découvrir la vie locale. Les démarches d'installation sont ensuite facilitées : recherche d'un logement, solutions de gardes pour les enfants, inscription à l'école, etc.



La délégation sénatoriale avec les représentants de l'organisme « *Place aux jeunes en région* »

Ce dispositif « découverte » est complété par l'organisation de Forums de l'emploi et l'existence d'un site Internet qui diffuse auprès des diplômés des offres d'emplois dans les régions concernées.

Au total, 1 000 jeunes ont quitté les centres urbains pour déménager en région l'an dernier et 6 000 jeunes ont reçu une aide à l'installation. Ce succès est le résultat de la mobilisation des milieux locaux et de l'existence d'un réseau au travers du dispositif « Carrefours Jeunesse Emploi ».

Les sénateurs ont estimé que ce dispositif pourrait être développé en France, en particulier au profit des régions les plus touchées par l'exode rural.

*

Cette mission, en plus de contribuer à renforcer les relations d'amitié entre l'Assemblée nationale du Québec et le Sénat, aura permis à la délégation sénatoriale d'approfondir sa connaissance des différentes réalités régionales du Québec et de ses secteurs d'excellence. « Certaines pistes québécoises pourraient même utilement inspirer les politiques publiques et le législateur français », ont estimé les sénateurs...

Composition de la délégation



Jean-Claude CARLE
Président du groupe
Sénateur de
la Haute-Savoie (UMP)



Bernard FOURNIER
Membre du groupe
Sénateur de
la Loire (UMP)



André GATTOLIN
Vice-président
Sénateur des
Hauts-de-Seine (Ecolo)



Jean-François HUMBERT
Vice-président
Sénateur du
Doubs (UMP)



Jean-Marc TODESCHINI
Vice-président
Sénateur de la
Moselle (Soc)

Composition du groupe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_602.html